Cour d'Assises du Nord

Séance du samedi 3 juillet

Bigamie à Houplines

Le 16 mai 1910, Jules Dubois, né à Houplines, en 1888, épousait à Armentières Marie-Jeanne Simon, avec qui il vivait maritalement depuis plusieurs années et légitimait un enfant né en 1912. Mobilisé le 3 août 1914, il partit aux armées et sa femme, restée dans le Nord, se trouva par suite de l'invasion séparée de lui. Dans le courant de mai 1916, Dubois, qui avait été affecté, en qualité d'infirmier à l'Hôpital militaire de Dunkerque, faisait la connaissance de Germaine Mouneslay, lui déclarait que sa première femme avait été tuée pendant le bombardement de Lille, et contractait avec elle devant l'officier d'état-civil de Coudekerque-Branche, le 17 [illegible], un acte de notoriété dans lequel trois témoins de complaisance étaient venus certifier la réalité du décès de sa première femme. Il cachait de l'information qu'il était en cours de bigamie femme, ainsi que l'un des témoins de l'acte de notoriété [illegible], en lui montrant une lettre où le décès était démontré. L'accusé n'a pu représenter cette lettre à l'information. Les renseignements recueillis sur Dubois sont favorables. Il n'a jamais été condamné.

LE BIGAME EST ACQUITTÉ

Dubois, qui était défendu par Me Maton, est acquitté.

Dénonciation à Wattignies

Au cours de l'occupation allemande en 1915, M. Desmet, Emile, âgé de 41 ans, laitier à Wattignies (Nord), avait mis en dépôt chez Mme veuve Buisine, née Sanders Jeanne, une dizaine de pigeons.

La femme Buisine ne logeait pas de troupes et sa maison se trouvait un peu isolée. Cependant Desmet, pris de peur, les rapporta chez lui, en laissant deux à la femme Buisine comme remerciement.

Le 4 juillet 1915, un sergent allemand, Kittel, entra chez Buisine, porteur d'un sac, et il trouva des pigeons. Les ayant mis dans le sac, il se dirigea vers le domicile de Marguerite Mangin, belle-soeur de la femme Buisine.

Deux enfants, les jeunes Allard et Malagié, alors âgés de 13 et 11 ans, passaient en ce moment. Suivant Allard, Kittel serait entré chez Mangin où se trouvait la femme Buisine, et comme les portes et fenêtres étaient ouvertes il avait entendu celle-ci dire : « Il y a aussi des pigeons voyageurs cachés chez Desmet. » Malagié a entendu les mêmes propos, mais il ne se souvient pas de l'endroit où il fut tenu. Selon lui, mais ses souvenirs sont assez vagues, il aurait été tenu par la femme Buisine au sergent Kittel, dans une impasse conduisant à la maison Buisine. Allard et Malagié coururent prévenir Desmet, mais celui-ci avait fui ses pigeons depuis quelques jours. Kittel se présenta chez lui avec des soldats, et bien que leur perquisition fut demeurée vaine, Desmet fut arrêté. Il passa en conseil de guerre à Lille le 30 juillet.

Kittel, entendu comme témoin, déclara qu'il n'avait rien trouvé au domicile de Desmet, mais qu'il avait lieu de s'en rapporter à la dénonciation de la femme Buisine, qui était digne de foi. Elle fut elle-même entendue et déposa sous la loi du serment que Desmet avait des pigeons qui étaient cachés et qu'il allait leur porter à manger tous les jours.

Desmet fut condamné à un an de cellule, qu'il subit à Luttenbach (Prusse rhénane).

La femme Buisine n'a pas d'antécédents judiciaires, mais elle est mal notée. Elle a été pendant l'occupation la maîtresse de nombreux officiers et soldats allemands, en particulier du sergent Kittel.

Acquittée !

Cette affaire venait devant la Cour après un jugement du Conseil de guerre qui avait condamné Jeanne Sanders, à trois ans de prison.

L'arrêt d'informer étant postérieur au décret de cessation des hostilités, le jugement du Conseil avait été cassé par la Cour de Cassation et renvoyé devant la Chambre des mises en accusation de Douai, laquelle avait commis M. Glorian, juge d'instruction à Lille, pour faire l'instruction.

La mise en liberté de Jeanne Sanders, qui avait été demandée, avait été refusée par la Chambre des mises en accusation, et l'accusée avait été renvoyée devant les Assises.

Maître Spriet, du Barreau de Lille, qui plaidait pour l'inculpée après une longue audience, a enlevé l'acquittement de Jeanne Sanders.

A l'audition du jugement, celle-ci tomba dans une crise de nerfs si grave qu'on a dû la transporter hors de la salle pour lui donner des soins.

LILLE

OU ALLER AUJOURD'HUI ?

MUSÉE COMMERCIAL ET COLONIAL, 9, rue du Lombard, au 1er étage, salle de lecture publique, où se trouvent de nombreuses revues techniques et commerciales, des manuels de toute spécialités et des cours pour, etc.

MUSÉE INDUSTRIEL (Halle aux Sucres, quai de la Basse-Deûle). — Ces musées sont ouverts tous les jours (fêtes exceptées), de 10 à 16 heures.

EXPOSITION CANINE. — A 14 heures 30, 1, rue du Faubourg des Postes.

ÉCOLE DE BALLE. — A 9 heures, boulevard des Écoles.

ÉCOLE DE NATATION, rue de la Digue. — A 13 heures 30, fête nautique.

AMICALE JUSSIEU, square Dutilleul. — A dix heures trente, inauguration du monument commémoratif en l'honneur des élèves morts pour la France.

LA « LÉGIA ». — A 11 heures 20, arrivée en gare; à 14 heures 45, réception officielle à l'Hôtel de Ville.

HIPPODROME LILLOIS. — A 15 heures 30, concert par l'Emulation Chorale, la Royale Légia, et le Cercle Berlioz.

CINÉMA-PATHÉ, rue Esquermoise. — Cinéma. — Matinée à 15 heures. — Soirée à 20 heures.

PRINTANIA. — Cinéma. — Matinée à 15 heures. — Soirée à 20 heures.

TRIANON, 7, rue d'Amiens. — Bal à partir de 15 heures.

PALAIS D'ÉTÉ. — Music-Hall Attractions. — Matinée à 3 heures. — Soirée à 8 heures 30.

FAUSSE JOIE !

ou le prix des consommations

Je viens d'avoir une très grande joie, suivie d'une forte désillusion !...

C'est très mauvais pour la santé !... Croyez-moi, faut éviter ça !... autant que possible. Or, c'est ce dont je n'ai pas su me garder, lundi dernier, c'est ma faute aussi..., Mea Culpa ! Mea Maxima Culpa !... A mon âge, et journaliste..., me laisser encore bourrer le crâne !... vraiment, c'est impardonnable !...

Jusques à quand, tout comme le commun des mortels, aurais-je fini de prendre mes désirs pour la réalité et de croire que « c'est arrivé » !...

— Mais quoi, me direz-vous ?...

— La vague de baisse dans les cafés de Lille, donc !...

— Lundi, j'ai cru que c'était fait !...

Vers le coup de 11 heures un quart du matin, un mien ami qui s'ornemente du doux nom de « Chantavoine », farceur émérite comme nous allons voir, m'aborde, sur le Grand'Place.

— « Mon vieux, me dit-il, j'ai une bonne nouvelle à t'annoncer. Figure-toi, qu'à la suite d'une protestation de journalistes parisiens, venus à Lille avec M. Breton, le ministre de l'hygiène, les cafetiers de la Grand'Place viennent de se décider à adopter le tarif des consommations en cours dans les cafés les plus coupe-gorge de Paris. Comme tu le vois, il y avait une forte différence entre les prix des cafés de Paris et ceux de Lille. En voici le tableau ».

Et mon ami me confie le barème suivant :

Prix à Paris : fine cognac, 2 fr. 50; Cinzano, 1 fr. 25; quart bière, 0 fr. 60; demi bière, 1 franc.

Prix à Lille : fine cognac, 3 fr. 50; Cinzano, 2 fr. 50; quart bière, 0 fr. 75; demi bière, 1 fr. 25.

Comme tu vois, me précise « Chantavoine », à Lille, on exagérait un peu, et je suis bien content de t'annoncer que les cafetiers de Lille sont décidés à adopter les prix des grands cafetiers parisiens.

Moi aussi j'étais bien heureux et, verbalement, je me suis à répandre la bonne nouvelle.

Or, vendredi dernier, je recevais d'un cafetier de la Grand'Place, le petit mot suivant :

« Monsieur X..., cafetier, prie M. G. Gratigne de vouloir bien douper cours aux bruits fantaisistes et tendacieux qui courent en ville depuis quelques jours. Non seulement les cafetiers de Lille ne peuvent abaisser le prix de leurs consommations, mais la pénible situation où ils se trouvent, les contraint bien à regret, à licencier leurs musiciens qui sont se trouver sans travail... »

Ah !... y m'aura encore, mon ami « Chantavoine » !... Sûr que c'est pus lui qui m'bourra le crâne !... C'est couru, mon vieux !...

Trouvez-vous pas tout de même qu'on exagère un peu à Lille ?...

G. GRATIGNE.

Un sanguinaire ivrogne

Il blesse sa femme d'un coup de couteau

Ivre, à ne plus tenir debout, le cordonnier Louis Houriez, 49 ans, demeurant 28, rue des Robleds, rentrait samedi soir, vers 20 heures, à son domicile, où l'attendait sa femme, née Fardel Clémence, âgée également de 49 ans.

La malheureuse, qui est infirme, reprocha à Houriez sa conduite et lui fit honte d'avoir laissé la traîtresse pastille de son cafetière chez les mastroquets.

Devenu furieux, Houriez, alcoolique invétéré, s'arma de son couteau de poche et en frappa son épouse au côté droit, la blessant fort heureusement sans gravité.

L'ivrogne a été arrêté par M. Ameil, commissaire de permanence. Il sera déféré aujourd'hui au Parquet. Quant à sa victime, elle devra subir une incapacité de travail de 10 jours, si toutefois aucune complication ne survient à sa blessure.

Drolan d'accidents

UN PIED COUPÉ

Dans la soirée de samedi, vers 19 heures, le jeune Désiré Lemdine, 9 ans, demeurant 13, rue Faucompret, eut le malencontreuse idée de pénétrer sur la voie ferrée, rue du Pont-du-Lion-d'Or, et de monter sur un train dont les wagons stationnaient.

Le convoi s'étant mis en marche, le garçonnet voulut sauter sur le ballast. Il s'y prit si malencontreusement qu'il tomba et eut le pied gauche coupé au-dessus de la cheville par la roue d'une voiture.

Le pauvre gamin, dont l'état est grave, a reçu les soins de deux docteurs. Les praticiens ont en outre relevé de fortes contusions aux reins et à la jambe droite.

La police enquête.

UN BRAS CASSÉ

En jouant avec de petits camarades, hier, à 6 heures et demie du soir, le petit Raymond Polin, 10 ans, demeurant 7, rue Eugène-Delacroix, est tombé si rudement, qu'il s'est fracturé le bras gauche. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur, après avoir subi un pansement sommaire.

TAMPONNÉE PAR UNE AUTO-CAMION

Alors que samedi, vers 18 heures, Mme Vve Baert, 62 ans, demeurant 12, rue Faucompret, traversait la rue de Lannoy, elle fut tamponnée par un auto-camion que pilotait un chauffeur du nom de Monchaux.

La vieille dame, qui est sourde-muette, et presque privée de l'usage de la vue, n'avait pas entendu venir le lourd véhicule.

On l'a relevée couverte de contusions multiples. Un docteur, mandé en hâte, lui a prodigué des soins. Etant donné l'âge de la victime de cet accident, son état est considéré comme grave.

AU PARQUET

LE DRAME AU REVOLVER DE LA RUE KUHLMANN

Nous avons, dans notre numéro d'hier matin, relaté le drame au revolver qui se déroula vendredi, vers 22 heures, rue Kuhlmann.

Mackay, l'auteur de ce drame, a été conservé à la disposition de la justice et déféré au parquet.

M. le juge d'instruction Gobert, chargé d'examiner cette affaire, a fait écrouer le chevalier du browning, après une tentative d'interrogatoire, l'inculpé s'étant refusé de parler hors de la présence de l'avocat dont il a fait choix.

Quant au blessé, Georges Demeyer, son état est satisfaisant.

MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE

M. le juge d'instruction Glorian a fait remettre en liberté provisoire le sieur Béart, chauffeur d'auto, inculpé d'un vol d'essence au préjudice de l'Office des R. L. de Roubaix.

Nous apprenons que la Fabrique de Chaussures **V. VANDESTIENNE père et Cie**, 236, boulevard Gambetta, Tourcoing, ouvrira le 5 juillet une Maison de Vente à **LILLE, 50, rue des Arts**, où elle aura à la disposition de ses clients de gros tous les articles de sa fabrication. 12428.

IL MANQUA LE MARCHEPIED

Dans la soirée de vendredi, vers 19 heures, M. Gustave Castelain, 17 ans, nickeleur, rue du Transvaal, cor Dekeyser, rencontrait, rue de Julier, un de ses amis conduisant une tonne de vidange.

Il voulut prendre place sur le siège du véhicule à côté de son copain, mais calcula si mal son élan, qu'il rata le marchepied. Demeurant accroché à une tige métallique, le malheureux fut ainsi traîné sur un parcours de plusieurs mètres.

Lorsque l'attelage put être arrêté, le jeune homme reçut les secours que nécessitait son état. Un docteur appelé à l'examiner, diagnostiqua une fracture probable de plusieurs côtes et du bassin.

Castelain a été hospitalisé à la Charité.

LA CHAMBRE RÉGIONALE ÉCONOMIQUE

M. Figéra à Lille

Nous apprenons que M. Figéra, directeur des affaires industriels et commerciales au ministère du Commerce, doit venir à Lille le vendredi 22 juillet. Il présidera à la mise en marche du premier groupement régional économique comprenant la réunion des quatorze Chambres de commerce du Nord et du Pas-de-Calais.

Les principaux points qui seront à examiner sont d'abord le choix d'un local (ce sera probablement la Nouvelle Bourse), en second lieu, l'établissement d'un programme d'action et surtout, la solution de la question des transports. Un secrétaire particulier, pour présider le nouvelle organisation, devra être également désigné.

Ces questions sont extrêmement importantes; nous y reviendrons en temps utile.

NOS ARTISTES

L'excellent graveur lillois, Omer Bouchery, lauréat de l'Institut, vient de remporter le prix Belin-Dollet, d'une valeur de 1.000 francs, pour sa belle et spirituelle eau-forte originale « Jésus ressuscite la fille de Jaïre », exposée au Salon des Artistes français.

CHEZ LES COMMERÇANTS DE LA RUE LÉON-GAMBETTA

Ce groupement vient d'envoyer aux commerçants de la rue précitée l'appel suivant :

« L'Union des Commerçants de la rue Léon-Gambetta », qui a rendu, avant la guerre, de grands services, désire se reconstituer et fait à votre concours le plus cordial et le plus pressant appel.

Une réunion préparatoire, réunissant le plus grand nombre d'entre nous, a eu lieu le mercredi 22 juin. Une commission provisoire a été nommée. Cette Commission vous invite à une assemblée générale le lundi 5 juillet, à 8 h. 1/2 précises, au siège de la société, 119, rue Léon-Gambetta.

Au moment où le flottement commercial se produit, il est indispensable que la cohésion de nos efforts se manifeste. Votre présence, tant dans votre intérêt particulier que dans l'intérêt général, est donc absolument nécessaire et nous comptons sur vous.

Vous aurez, au cours de la réunion, à délibérer sur les questions suivantes, portées à l'ordre du jour :

1° Exposé de la situation financière de la Société et approbation des comptes de 1918 ;

2° Exposé des travaux de la Société et ses projets ;

3° Modifications aux statuts, fixation du montant de la cotisation, adhésions ;

4° Nomination du Bureau définitif.

Pour la Commission provisoire,

H. LACOUTTE, Trésorier.

PETITES NOUVELLES

AFFICHEZ VOS PRIX. — Un procès-verbal a été infligé à Mme veuve Dujardin, 41 ans, épicière et marchande de légumes, 119, rue du Faubourg de Roubaix. Cette personne avait négligé d'afficher le prix des marchandises qu'elle mettait en vente.

IL ALLAIT UN PEU FORT ! — Procès-verbal également à la charge du cordonnier Alphonse Arkin, 37 ans, rue d'Iéna, 54, qui vendait des chaussures à lui confiées par diverses personnes pour les réparer.

UN VÉLO EN FUITE. — On recherche un sieur Félix Respel, pour abus de confiance d'un vélo au préjudice de M. Desmulle Paul, 39 ans, cabaretier, 27, rue Roland. Celui-ci avait confié ledit vélo à Respel pour en réparer le guidon et, depuis, l'intéressé n'a plus reparu. Respel a quitté d'ailleurs son emploi chez MM. Lepers et Voituriez, rue de la Digue, ainsi que son garni, rue Nationale, 305.

AVIS ET COMMUNICATIONS

PHARMACIENS DE GARDE. — Dimanche 4 juillet. — MM. Lemattre, 14, rue d'Isly. — Bréme, 142, rue Léon-Gambetta. — Limosin 51, rue des Postes. — Renard, 11, rue Protemart. — Raquet, 115, rue Solférino. — Fourier, 38, place Saint-Martin. — Garez, 18, rue Saint-Sauveur. — Meyeur, 14, rue des Guinguettes (Saint-Maurice). — Joly, 82, rue de Lannoy (Fives). — Rogez, à Canteleu. — Roué, à La Madeleine.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — Cours professionnels pour monteurs électriciens. — Lundi 5 juillet, à 8 heures 45, école des Arts et Métiers, boulevard Louis XIV, Cours de Clôture M. Swynghedauw traitera sur le « Contrôle de l'isolement d'une installation. Recherche d'un défaut.

Sociétés Diverses

MUTUALITÉ OUVRIÈRE, 1re SECTION. — Réunion mensuelle dimanche 4 juillet 1920, de neuf heures à midi, au siège, école des garçons rue de la Vignette.

AVIS. — L'assemblée générale de la 1re section aura lieu au siège, le dimanche 11 juillet, à 16 heures. Tous les sociétaires sont priés d'y assister.

Avec l'AUTOLAVE, plus de blanchisseurs

Faites votre LESSIVE vous-même

Concessionnaire : COLLET, 5, rue Valmy, Lille

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Vancauyze Romanie, rue Solférino, 122 bis. — Delebecque Guy, rue de La Bassée, 95. — Vandercruyce Marie-Louise, rue E.-Meyer, 37. — Delefarge Denis, rue Destailleurs, 5. — Brabant Maurice, rue Jeanne-d'Arc, 21. — Varuenne Georges, rue Désaugiers, 4. — Lobbestael Jules, rue Dubois, 6. Hourlez, 19. — Dufoit Marguerite, rue du Port, 86. — Malézieux Hélène, rue du Vieux-Faubourg, 35. — Vermessen Emilien, rue des Manniers, 75. — Maddelein Clémence, rue des Rogations, 14. — Coupez Raymond, rue Pont-Noyelles, 2. Baratto Jacques, rue de la Barre, 52.

Décès. — Buzy Anne, 80 ans 1/2, veuve de Charles Delebarre, rue du Chandoux, 32. — Haubourdin Léon, 56 ans 1/2, ép. de Mathilde Druart, rue Massena, 97.

PENSIONNAT PINCHART

Section enfantine

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE

Ecole pratique de commerce et d'industrie

HAUBOURDIN

20 minutes de Lille

ARRONDISSEMENT DE LILLE

SECLIN

TAMPONNÉ PAR UNE MOTO

Un bambin meurt des suites de ses blessures

Ces jours derniers, le jeune Verschoore Jean, âgé de 4 ans et demi, suivait un camion de brasseur se dirigeant vers Lille; quand soudain il traversa la chaussée pour se rendre sur le trottoir; au même instant arrivait, à assez vive allure, une motocyclette que pilotait M. Delebelle, notaire à Carvin. Ce dernier n'aperçut pas l'enfant, qui lui était masqué par le camion; projeté violemment sur le sol, le pauvre petit fut relevé, grièvement blessé.

Transporté à l'hospice de Seclin, l'infortuné bambin expira peu après son arrivée.

Une enquête est ouverte en vue d'établir les responsabilités.

LA MADELEINE

COURSE CYCLISTE. — Mercredi 14 juillet, course cycliste de 60 kilomètres, sur le parcours de La Madeleine, Armentières, La Madeleine, Tourcoing, La Madeleine, organisée par la Pédale Madeleinoise, sous les auspices de la municipalité.

200 francs de prix seront répartis aux vainqueurs, ainsi que de nombreuses primes en espèces.

Les engagements seront reçus au siège, 31, rue du Quai, La Madeleine. Remise des dossards à 14 heures 30, départ 15 heures.

RAVITAILLEMENT. — Le Comité de Ravitaillement distribuera dans la quinzaine du 6 au 17 juillet 1920 :

Café, 250 gr. pour 2 fr. 50 ; sucre, 350 gr. pour 1 fr. 30 ; lait évaporé, la boîte 1 fr. 85 ; cacao, le kilo, 4 fr. 20 ; fromage de Hollande, le kilo, 10 fr. ; vente libre de beurre garanti pur et naturel, la boîte de 5 kil. brut, 45 francs ; vente de beurre au détail, les mardi et samedi, 14 kilo, 11 francs ; vieilleuses, la pièce 0 fr. 10 ; brosses de cour, la pièce, 1 fr. 50 ; bredequins de fatigue, la paire, 31 fr. ; graines assorties pour semeuses (le paquet : 6 fr. 50). — Jusqu'à épuisement du stock : corned beef, la boîte, 3 fr. 50 ; bœuf assaisonné, la boîte, 1 fr. 50 ; bœuf rôti, la boîte, 4 fr. 75 ; lard, la boîte de 5 kil., 28 fr. ; pois, la boîte, 1 fr. 40 ; semelles de cuir hommes, la paire, 2 fr. 85 ; semelles de cuir fillettes, la paire, 3 fr. 10 ; talons de cuir hommes, la paire, 1 fr. 10.

CHIRURGIEN-DENTISTE

installé provisoirement rue du Progrès, informe la population d'ARMENTIÈRES et environs de son installation définitive pour le 16 juillet RUE BAYARD, 42 (près place Thiers). 3771.

HOUPLINES

ETAT CIVIL D'HOUPLINES. — *Naissances.* — Georges Verwaerde, Grand-Péril. — Maurice Hasbrouck, rue d'Hespel, 45.

Publications. — Henri Gousseu, cimentier, et Jeanne de Vet, ménagère. — Rodolphe Burie, pilote-aviateur et Marie Louise Lafion, sans profession.

Décès. — Parmentier César, 45 ans, rue Gambetta.

CARTES DE PAIN. — Les cartes de pain pour le mois de juillet seront distribuées mardi prochain, 6 juillet, de 8 heures à midi, et de 14 heures à 18 heures. Les retardataires se présenteront le mardi suivant, 13 juillet.

A SAINT JACQUES. — La Maison « BOKA », désireuse de justifier ses prix extrêmement avantageux, invite sa nombreuse clientèle à lire très attentivement, en dernière page, un aperçu des réelles occasions qu'elle offre à partir du Lundi 5 Juillet.

33, rue Grande-Chaussée, LILLE

Théâtres Cinémas & Concerts

La « Légia » nous revient

Il y a tantôt neuf ans, l'Emulation chorale « La Légia » donnait à Lille une audition qui fit les délices de nos concitoyens, grands amateurs de bonne musique, comme on sait.

Tous ceux qui assistèrent à cet admirable concert en ont gardé le souvenir d'une manifestation d'art unique et incomparable. Les plus difficiles se montrèrent satisfaits. C'est que, en vérité, la perfection qu'on dit inaccessible, avait cette fois été atteinte. Comme des orgues puissantes aux sons harmonieux et subtilement nuancés, cette phalange artistique sans seconde avait empoigné l'assistance toute entière.

C'est aujourd'hui pour nous une grande joie d'apprendre que nous pourrons, dimanche prochain, à l'Hippodrome, goûter les mêmes et précieuses sensations. En effet, la « Légia » après six années de silence, imposé par la guerre, nous revient avec toutes ses qualités. Nous nous en félicitons et la remercions d'avoir choisi notre ville pour sa première sortie. C'est une attention qui nous touche profondément et nous rend cette société plus chère encore si possible.

Même ceux — mais ils sont rares chez nous — qui se désintéressent de la musique, tiendront à aller saluer la « Légia » lors de son arrivée à la gare, car elle représentera Liège, la ville héroïque, dont la courageuse défense retarda la marche des barbares et contribua ainsi au succès de la Marne. Déjà plusieurs sociétés ont décidé de se rendre en corps à la gare. C'est très bien. D'autres prendront certainement la même décision et nous sommes convaincus, dès aujourd'hui, qu'une foule enthousiaste acclamera nos hôtes à la descente du train et que nos concitoyens arboreront le drapeau des alliés belges.

LA RÉCEPTION DE LA « LEGIA »

La célèbre chorale belge « La Légia », qui vient prêter son concours à la fête organisée par l'Emulation Chorale de Lille au profit des Mutilés de la Grande Guerre, sera reçue officiellement à l'Hôtel de Ville, par la Municipalité, le dimanche 4 juillet, à 14 heures 45. La « Légia » arrivera en gare à 14 h. 30.

AU PALAIS D'ÉTÉ

Cette semaine encore, la Direction du Palais d'Eté présente à sa fidèle clientèle une troupe monstre, uniquement composée de Vedettes du Music-Hall. Les meilleurs artistes de nos scènes parisiennes nous feront applaudir des numéros de réelle valeur qui seront autant d'avant-coureurs au Grand Gala de vendredi prochain, où tous les Lillois viendront en foule applaudir le sympathique et toujours goûté baryton de notre Académie Nationale de Musique, M. Jean Noté.

Palais d'Été

CONCERTS — ATTRACTIONS

SOIRÉE : 8 H. 30

Jeudi et Dimanche, Matinée à 3 h. 1/2

Vendredi 9 Juillet, **Noté**, de l'Opéra

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

PRINTANIA

MATINÉE A 3H — SOIRÉE A 8H

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Syndicat des Tramways de Lille

Le Syndicat des Tramways de Lille, réuni hier en assemblée générale à la Bourse du Travail, après avoir entendu les camarades Mollard et Baratte, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les employés et ouvriers des Tramways de Lille et sa banlieue, réunis ce jour, 3 juillet, à la Bourse du Travail de Lille, affirment leur entier attachement au Syndicat et déclarent que leur non-continuation du dernier mouvement ne signifie nullement leur désolidarisation de l'action, ni un désaveu de leurs sentiments syndicalistes, mais est simplement le fait de circonstances malheureuses. Aussi, ils manifestent hautement leurs désirs de rester unis dans le sein du Syndicat à leurs frères de Roubaix-Tourcoing et Mongy.

Ils entendent conserver à leur vieux leur infatigable camarade Mollard, mais sur sa proposition du choisissent leur ancien et dévoué camarade Baratte pour l'aider et lui suppléer à toute occasion dans l'organisation et l'administration de la Section de Lille, à qui ils donnent toute confiance. En conséquence, ils nomment Baratte secrétaire administratif, et prient l'administration du Syndicat de ratifier ce choix.

Après avoir examiné la situation en général, au point de vue du coût de la vie, et la hausse subie par tout en général, depuis mars dernier.

Après avoir envisagé la nouvelle hausse de la vie qui, par suite de l'application des nouveaux impôts, va peser si lourdement sur la classe ouvrière.

Après avoir examiné les nouvelles et importantes augmentations de salaires accordées dernièrement dans toutes les corporations de la région, ils estiment d'ultime nécessité de rivaliser les salaires (c'est-à-dire l'article 2 de la convention du 23 mars dernier).

En conséquence, ils décident de demander à la Compagnie une augmentation de salaire équivalente à celle demandée par le Syndicat aux Compagnies de Roubaix-Tourcoing et Mongy. Donnent au bureau syndical mandat d'établir un référendum sur la question, et le charge de prendre toute mesure qui sera nécessaire, et d'en porter la décision devant la Compagnie avec tout pouvoir pour la discuter.

Avant de se séparer, ils saluent sympathiquement leurs collègues révoqués et employés victimes de leur solidarité.

Ils protestent énergiquement contre ces révocations qui sont de la part de la Compagnie la négation du droit de grève qui devrait être aussi puissante que l'entrave à la liberté du travail.

Ils proclament solennellement que ces mesures répressives loin de diminuer chez eux leur attachement au Syndicat et leur foi en sa bienfaisante action n'a fait que les aiguillonner.

Ils lèvent la séance aux cris répétés de « Vive l'union des personnels des trois Compagnies ! Vive la solidarité des Tramways de Lille ! Vive le Syndicat ! »

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY

Nombreux Hôtels et Villas

TABLES de RÉGIMES

Dans le Textile

Lundi 5 juillet, à 7 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, réunion de tous les délégués des filatures de coton, lin, chanvre, jute, tissages, préparations, filtères et toutes les branches du textile.

Dans les ateliers où il n'y aurait plus de délégués, d'autres ouvriers ou ouvrières peuvent et doivent les remplacer ! également où il y a deux équipes, les délégués de l'équipe de l'après-midi peuvent se faire remplacer par l'équipe du matin. Chaque filature ou tissage doit avoir à cœur d'être représenté à cette réunion.

Ordre du jour : 1. examen de la situation dans les différentes maisons; 2. mise en application du tarif à la tâche, communications; 3. organisation syndicale, mesures à prendre; 4. divers.

Vu l'importance de cet ordre du jour, nous comptons sur la présence de délégués de toutes les usines textiles.

Le secrétaire, A. BAUCHE.

— Mardi 6 juillet, à 18 heures 30, réunion de la commission administrative, qui devait avoir lieu le mercredi, le secrétaire et le trésorier étant retenus ce jour à une autre réunion très importante.

Pour la Commission :

Le secrétaire, A. BAUCHE.

Invitez donc Mr ROBINSON à votre table

CHAMPAGNE J.H. ROBINSON NCS EPERNAY

IL SERA VITE Le MEILLEUR de vos AMIS

J.H. ROBINSON & Cie EPERNAY

Entrepôts Régionaux :

Pour le Nord, 14, rue Gambetta, *Haubourdin*

Pour le Pas-de-Calais, V. Lecoulle, *à Lillers*

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

TYPOS ET IMPRIMEURS. — Assemblée du Comité syndical, dimanche, à dix heures et demie, au siège, Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris.

Ordre du jour important. — Présence indispensable.

Le secrétaire-délégué : L. MASSON.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Section des Electriciens. — Réunion de la section le dimanche 4 juillet, à 9 h. 30 du matin, salle du Tivoli-Cinéma, rue de Fives, 28.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DES PLIEURS, EMBALLEURS

Dimanche 4 juillet, à 4 heures, rue du Bourdeau, 13, réunion générale extraordinaire : 1. Paiement des cotisations. — 2. Situation financière. — 3. Election pour le renouvellement de la Commission.

Les candidats devront faire parvenir leurs noms avant la réunion. Questions diverses.

Tous les camarades sont invités à cette grande réunion.

Le secrétaire : FAVIER.

A WAVRIN

DANS LE BATIMENT

Dimanche 4 juillet, salle Daffives, dit « L'Empereur », à 6 heures du soir, réunion du Syndicat du bâtiment.

Ordre du jour : Renouvellement de la commission. Le secrétaire : A. PORTOIS.

Voilà la Vague de Baisse arrivée

MM. FRETEUR Frères, Brasseurs à Lomme, informent leur nombreuse clientèle qu'ils peuvent livrer leur bière si réputée, en PETITS FUTS JAUGES DE 40 A 50 LITRES, au prix de 0 fr. 65 LE LITRE.

LUNDI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

— **Ameublement.** — Lundi 5 juillet, assemblée générale de tous les ouvriers, rue de la Clef, 32, à 6 heures. Présence indispensable pour tous. Ordre du jour très important : réponse des patrons, mesures à prendre.

TAILLEURS ET COUTURIERES

— Lundi 5 juillet, à 7 heures précises, salle de la « Ville de Bruxelles », assemblée générale de tous les membres, toutes sections réunies.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le secrétaire, M. PORREYE.

EMPLOYÉS

Section commerciale. — Les délégués du personnel syndiqué des Galeries Lilloises sont cordialement invités à assister à une réunion spéciale qui se tiendra au siège, 28, rue de Fives (bureau du 1er étage), le lundi 5 juillet, à 7 h. du soir.

La présence de tous est indispensable.

Qu'ils se le disent !

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Réunion de la section de la maison Degrysse, lundi 5 juillet 1920, à 5 heures 45, estaminet de la Trompette, rue Pierre-Legrand.

Ordre du jour : Impôt sur les salaires, prime de vie chère, nomination de délégué.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

UROLOGIE

Les maladies des voies urinaires sont devenues très fréquentes depuis la mobilisation qui a arraché le peuple à ses foyers. Dans les grandes villes ouvrières, dans les villes de luxe et de plaisirs, il est peu d'hommes qui y échappent, il en est beaucoup qui les subissent à plusieurs reprises. Le mal est parfois bénin, il dure très peu de temps et disparaît sans laisser des traces apparentes. C'est la fréquence dangereuse de ces maladies car, neuf fois sur dix, elles subsistent à l'état latent pendant un très grand nombre d'années, amenant les plus graves complications dans l'organisme. De plus, des affections, mêmes atténuées et presque invisibles, conservent leur caractère éminemment contagieux.

Tout homme qui a eu un « accident de jeunesse » si léger qu'il ait été, si bien guéri qu'il paraisse, si lointaine qu'en soit l'origine, doit vérifier soigneusement l'intégrité de ses fonctions urinaires. Cette sage recommandation s'adresse principalement à ceux qui désireraient contracter mariage. Ils éviteront ainsi bien des malheurs.

La présence de filaments dans l'urine recueillie directement dans un verre constitue une preuve formelle de la persistance de la maladie.

Pour plus amples explications, demandez le Traité du Dr Bertray sur la Goutte Militaire, le Rétrécissement, sous enveloppe fermée, contre un timbre de 0 fr. 25, prix de l'affranchissement. Cet ouvrage indispensable met les malades à même de se soigner chez eux, à l'insu de tous et sans interrompre leurs occupations habituelles.

Dans le but de vulgariser sa Méthode de traitement, le Dr Bertray répond gratuitement à toute lettre relative aux maladies citées plus haut, en indiquant le traitement approprié que le malade a toute faculté de se faire expédier.

Prière d'adresser la correspondance affranchie à M. le docteur Bertray, directeur de l'Institut Médical de Paris, 10, rue Frochot, Paris.

Le docteur Bertray consulte à son Institut, 10, rue Frochot (place Pigalle), tous les jours, même dimanches et fêtes, de 10 h. à midi et de 3 h. à 7 h.

PARTI SOCIALISTE

COMITÉ DE LA IIIe INTERNATIONALE

Les camarades désireux d'adhérer au Comité de la IIIe Internationale sont priés de se rendre dimanche 4 juillet 1920, à dix heures du matin, au Tivoli Lillois, 28, rue de Fives, à Lille.

La section de Loumes organise à Mont-à-Camp : 1° un grand concours de bouchon avec 100 francs de prix, chez Merlevède Emile, à partir de 9 heures ; rebattage à 20 heures (moins de 14 points donne droit à des mises supplémentaires) ; 2° un grand concours de bac chez Bonduau, rue Nationale, à partir de 9 heures. Mises à volonté.

On remboursé sans frais les BONS de la DEFENSE NATIONALE, moitié en argent, moitié en marchandises : « 7 bis, rue des Augustins, à LILLE.

MEUBLES — VETEMENTS — LITERIES POELERIES — BICYCLETTES — MACHINES à COUDRE — ARTICLES de Ménage, etc.

A TEMPLEUVE

Les membres de la section de Templeuve sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 4 juillet, à sept heures du soir, au siège, salle Dubus-Delzenne.

Ordre du jour : Prime mensuelle. — Compte rendu de la Caisse. — Questions diverses.

Le Secrétaire : L. DEPERN.

A BAUVIN

Les membres du Parti ouvrier sont priés d'assister à la réunion mensuelle qui aura lieu dimanche 4 juillet, au siège, chez Slon-Wicart, à cinq heures du soir, heure militaire.

Ordre du jour : Paiement des cotisations. — Remise d'insignes aux adhérents qui n'en sont pas encore munis.

Le Secrétaire : Léon CROMBECQUE.

A ALLENNES-LES-MARAIS

La réunion mensuelle de la